Conseil général de Haute-Sorne

Résolution interpartis

Agir pour un cessez-le-feu immédiat à Gaza et pour la fin des hostilités

Considérant la résolution du Parlement jurassien adoptée à l'unanimité le 21 mai 2025 ;

Considérant l'appel de Lausanne et Genève aux communes suisses à se joindre à leur Déclaration du 21 mai 2025 ;

Constatant l'intensification des attaques du gouvernement et de l'armée israéliennes sur la bande de Gaza entraînant le bombardement d'infrastructures vitales et la mort de nombreux civils dont des femmes et des enfants ;

Constatant les atteintes graves aux droits humains dont la privation de soins, d'eau, d'abris, de sécurité ainsi que le blocage des livraisons d'aide humanitaire ;

Considérant la décision du 26 janvier 2025 de la Cour internationale de justice demandant à Israël et à la communauté internationale d'empêcher d'éventuels actes de génocide ;

Indigné par l'inaction prolongée de la communauté internationale face aux crimes de guerre contre l'humanité et au manque de prise de position du Conseil fédéral ;

Le Conseil général de la commune de Haute-Sorne :

1. Appelle à un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent entre toutes tes parties engagées dans le conflit à Gaza et à la fin immédiate des violations des droits humains pouvant conduire à un génocide ;
2. Demande aux parties qu'elles respectent le droit international à l'égard des personnes qu'elles détiennent, notamment en libérant toutes celles qui sont détenues arbitrairement et en libérant tous les otages ;
3. Demande la fin immédiate des bombardements sur les zones civiles, les hôpitaux, les écoles et les abris ;
4. Demande la fin immédiate des violences, des déplacements forcés, des privations de nourriture, d'eau, d'électricité et de soins médicaux infligés aux civils ;
5. Exprime sa solidarité avec toutes les victimes, quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur genre ou leur foi, et appelle à la mobilisation immédiate de l'aide humanitaire ;
6. Affirme que les enfants de Gaza ont, comme tous les enfants du monde, le droit à la vie, à la sécurité, à la dignité et à l'éducation ;
7. Invite le Conseil communal à s'associer à la Déclaration du 21 mai 2025 des villes de Genève et Lausanne et d'user de tous les moyens à sa disposition pour inciter le Gouvernement jurassien et le Conseil fédéral à agir en faveur de la paix, de la justice et du respect de la vie humaine dans cette région du monde.
8. Demande au Conseil fédéral de faire entendre la voix de la Suisse pour une fin immédiate de la guerre dont sont victimes des milliers d'innocents et pour une reprise des négociations dans le respect des peuples à vivre libres.

Haute-Sorne, le 16 juin 2025

La responsable de la résolution

Catherine Wolfer

Groupes

PS-Verts

Le Centre

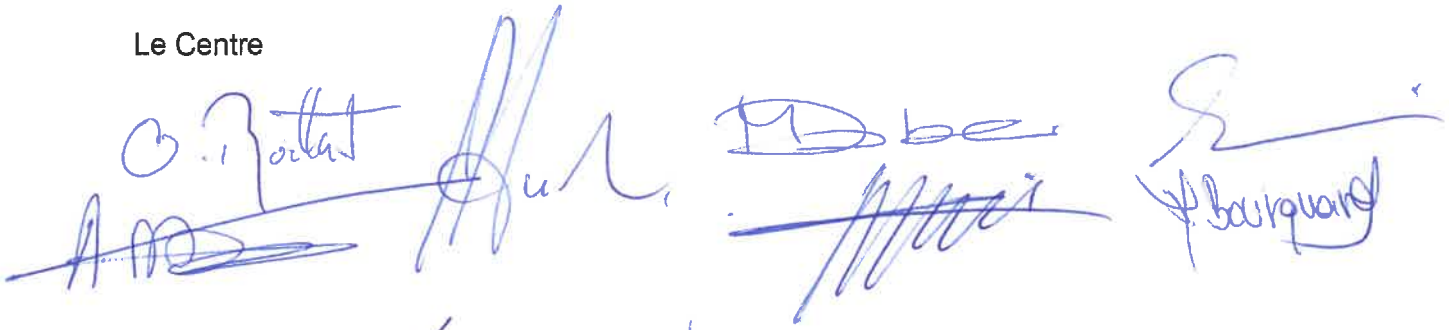

PCSI

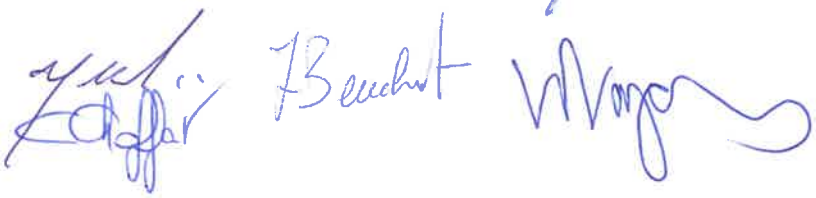

HSA

UDC

PLR